

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº P19- 047850

ND: 34025

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1069

Société : RAM

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZARGUI HAMMAOUD'

Date de naissance : 1967

Adresse : ACTUEL

Tél. : 0619.866024

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BELGHITI Mohamed
OPHTALMOLOGISTE
46, Smara Bd Ali Yata H.M
CASABLANCA - Tél: 0522.62.18.60

Date de consultation : 21 JUIL 2020

Nom et prénom du malade : ZARGUI HAMMAOUD' Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cataracte

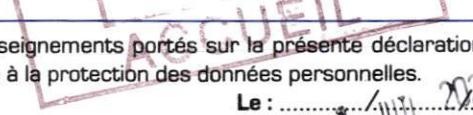
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 22 JUIL 2020

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 17 JUIL 2020

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1 JUIL 2020	6	200		Dr. BELGHITI Mohamed OPHTALMOLOGISTE 46, Smara Bd Ali Yata H.M. CASABLANCA - Tel: 0522.62.18.60

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
LUNES 15 JUIL 2020 Mohamed ROKNEDDINE Opticien Optométriste Souk Koran Bloc (EF) N°115 - Casablanca Tel: 05 22 80 02 81	09/07/2020					2900.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS	DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION	Coefficient	
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	MONTANTS DES SOINS	DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION	
H 25533412 00000000 35533411 00000000 00000000 11433553	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B		
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				
<p>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS</p>				
<p>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION</p>				

Dr. Belghiti Mohamed

Maladies et Chirurgies des Yeux



Lentilles de Contact

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie
Ancien Assistant à la Faculté de Marseille

Médecin Agréé pour Permis de Conduire

46, Smara, Bd. Ali Yata - H. Mohammadi
(en face Agence CNSS)

En face de la station tramway, Dar Lamane

Casablanca - Tél. : 05.22.62.18.60

الدكتور بلغيتي محمد

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

العدسات اللاصقة

عضو بالجامعة الفرنسية لأمراض العيون
ملحق سابق بمستشفى أمراض العيون بمرسيليا

طبيب مرخص لرخصة السيارة

46. سمارا، شارع علي بنعنة - الحى المحمدى
(مقابل وكالة الضمان الاجتماعى)

مقابل محطة طرامواي دار الامان - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.62.18.60

Casablanca, le 01 JUIL 2020

الدار البيضاء، في

ZARGUI MOHAMMADI

Lamane

*DR
OD: + 5. - (150° - 0.50)
OU: + 6. -*

*21 LA VIE
LUNETTE
Mohamed ZARGUI
Opticien Optométriste
Tal: 05 22 80 02 07
Sous Licence IEF N°15 Casablanca*

*OD: + 7. - (150° - 0.70)
OU: + 9. -*

*Individuel
201 - 2 - 3)*

*Dr. BELGHTI Mohamed
OPHTHALMOLOGISTE
46, Smara Bd Ali Yata H.M
CASABLANCA Tel: 0522.62.18.60*

نظارات الحياة

LUNETTES DE LA VIE

Bloc (EF) Souk Koria N° 116
 Casablanca
 Tél. : 0522 80 87 96 / 80 02 81
 R.C. : 247708 - I.F. : 45519260
 ICE : 000885021000189

FACTURE
 N° 1004468

سوق القرعية بلوك اف رقم 116
 الهاتف: 0522 80 87 96 / 80 02 81
 البيضاء
 R.C. : 247708 - I.F. : 45519260
 ICE : 000885021000189

M Zergui Hmmedi

Casablanca, le : 09/07/2020

Doit

Docteur Belghiti Mohamed

Nomenclature N° 429. 402.

OD : cyl sph	+5,00 (-110° -0,12)	600,00
OG : cyl sph	+6,00	600,00
VP OD : cyl sph	+8,00 (-110° -0,12)	400,00
OG : cyl sph	+9,00	400,00

Verres fayzige plus et monture
 Montures : optique - 015

900,00

Arrêté la présente Facture à la somme de :

Dix mille Neuf cent soixante neuf dirhams

LUNETTES LA VIE
 Mohamed ROKNEDDINE
 Opticien Optométriste
 Souk Koria Bloc (EF) N° 116 Casablanca
 Tel: 05 22 80 02 81

OG